

## FICHE DE POSTE

### Année 2016/2017

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>N°51</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant coordonnateur d'unité d'enseignement en établissement médico-social</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	L'enseignant exerce au sein d'un établissement du secteur médico-social
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	L'unité d'enseignement constitue un dispositif d'enseignement au sein duquel certains élèves en situation de handicap se voient proposer une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins spécifiques et permettant la mise en œuvre de leurs projets personnalisés de scolarisation au service de leur parcours de formation.
	<b>MISSIONS</b>	Le coordonnateur pédagogique organise et anime, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement ou du service, les actions de l'unité d'enseignement, en collaboration avec les autres cadres du service ou de l'établissement sanitaire ou médico-social.
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser le service hebdomadaire des enseignants de l'unité d'enseignement</li> <li>- Superviser l'organisation des groupes d'élèves</li> <li>- Cordonner les interventions des enseignants pour soutenir la scolarisation des élèves, au sein même de l'établissement ou du service ou dans leur établissement scolaire, en lien avec les responsables de ces établissements</li> <li>- Travailler en lien avec les enseignants référents des élèves de l'unité d'enseignement, en vue de favoriser au mieux le déroulement de leur parcours de formation</li> <li>- Participer aux réunions de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) de chaque élève handicapé</li> <li>- Rédiger, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement, le projet pédagogique de l'unité d'enseignement qui articule la mise en œuvre des PPS</li> <li>- Participer aux réunions hebdomadaires de synthèse</li> <li>- Intégrer l'équipe de direction au même titre que le chef de service et le médecin</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une bonne connaissance du cadre réglementaire</li> <li>- Savoir analyser l'impact de la situation de handicap, et plus particulièrement des troubles des fonctions cognitives ou psychiques sur les processus d'apprentissage</li> <li>- Etre en mesure de mettre en œuvre les situations d'apprentissage et les adaptations pédagogiques en réponse à l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap</li> <li>- Savoir travailler en équipe pluri-catégorielle, avoir une expérience du travail en partenariat avec les services d'éducation ou de soin, les personnels médicaux et paramédicaux</li> <li>- Disposer d'une bonne maîtrise de l'outil informatique</li> <li>- Avoir une connaissance des parcours de formation et de qualification professionnelle</li> <li>- Bonne capacité de communication</li> <li>- Disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative, engagement</li> <li>- Savoir faire preuve de discrétion dans le strict respect de l'obligation de réserve professionnelle</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	L'enseignant coordonnateur d'unité d'enseignement est un enseignant spécialisé du premier ou second degré, titulaire du CAPA-SH ou du 2 CA-SH.
	<b>NOMINATION</b>	Le coordonnateur est désigné parmi les enseignants diplômés de l'UE. L'enseignant est nommé au mouvement principal à titre définitif.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Obligation réglementaire de service du corps d'origine
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Le coordonnateur est désigné parmi les enseignants diplômés de l'UE.
	<b>CONTACT</b>	<i>Les enseignants qui souhaitent obtenir de plus amples renseignements sont invités à prendre contact avec l'IEN-ASH3 : au 04 84 35 81 10 ou par mail : <a href="mailto:ce.01330881@ac-aix-marseille.fr">ce.01330881@ac-aix-marseille.fr</a> .</i>